

FICHE DE POSTE

INTITULÉ
Gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires F/H (CDD renfort COVID-19)

Familles professionnelles	Santé	Santé
Code Fiche RET	FP2AFS11	FP2AFS11
Correspondance RIME	FP2SCS02	FPETDD05
Correspondance UCANSS	0603	0904
Emploi types	Chargé(e) des alertes et urgences sanitaires	Évaluateurs (trices) de risques sanitaires et environnementaux
Quotité	50%	50%

FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI	
ETAT-Fonctionnaire	COMEX ☐ A ☒ B ☐ C ☐ Corps : Grade : Groupe :
Contractuel de droit public	CDI ☐ CDD ☒ Durée :
Régime de protection sociale	Agent de direction ☐ Praticien conseil ☐ Personnel soignant ☐ Cadre Employé ☐ Informatique ☐
	RG ☐ MSA ☐ Niveau :

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE ☐ Cité administrative- Place Bonet –ALENCON ☒ 2 Place Jean Nouzille – CAEN ☐ Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX ☐ 31 rue Malouet – ROUEN ☐ Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION	DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE
POLE	VEILLE ET SECURITE SANITAIRE

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence régionale de santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

Au sein de la direction de la santé publique, le pôle veille et sécurité sanitaire s'articule autour de deux missions :

- 1) La mission « veille et vigilance » qui a pour objectif de mettre en place une organisation permanente, fiable et réactive de recueil, d'analyse et de traitement de l'ensemble des signaux (y compris les signaux de vigilance) pouvant constituer une menace pour la santé humaine, et être en capacité de gérer l'ensemble de ces événements de santé en lien avec les autres pôles de l'ARS et le réseau de partenaires.

Dans le cadre du COVID-19 : Pour casser la chaîne de transmission, une stratégie en triptyque a été mise en place depuis le déconfinement : dépister / tracer / isoler.

Le contact tracing est organisé en 3 niveaux coordonnés par l'ARS :

- Niveau 1 – médecins traitants et établissements de santé assurent la prise en charge des personnes symptomatiques (dépistage, prescription de masques, arrêt de travail, identification des personnes contacts dans le foyer et conduites à tenir)
- Niveau 2 – Les cinq plateformes départementales CPAM assurent l'identification des personnes contacts à risque du cas confirmé hors foyer et expliquent les conduites à tenir (dépistage, masques, arrêt de travail, conduites à tenir). Les CPAM signalent également sans délai à l'ARS les cas confirmés avec un grand nombre de contacts ou travaillant dans des collectivités à caractère sensible.
- Niveau 3 – ARS (avec Santé publique France) appuie les niveaux 1 et 2, identifie et gère les regroupements de cas (clusters) avec les collectivités concernées.

- 2) La mission « préparation et gestion des situations exceptionnelles » permet d'assurer la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles : organisation de l'ARS, mise à jour des plans spécifiques (Orsan, Orsec, PPI...) et coordination des acteurs concernés en lien avec les préfetures de département, l'ARS de zone et le département des urgences sanitaires du ministère chargé de la santé.

Les principes d'organisation du pôle reposent sur la notion de polyvalence des agents amenés à intervenir dans l'ensemble des champs de la veille et de la sécurité sanitaire, sur la notion de permanence de la réponse et de continuité du service public et sur la notion de professionnalisme avec une spécialisation induisant une répartition des thématiques et des conduites de projet.

DESCRIPTION DU POSTE	
Encadrement : Oui Non ☒	Nombre de personnes encadrées : 0
Le gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires est chargé de participer : 1) dans le cadre de la gestion de crise liée au COVID-19, sous l'autorité du coordonnateur de la mission • Participation au contact-tracing Covid ; • Gestion de situations dans des collectivités (crèches, Ehpad, structures d'hébergement, écoles....) • Identification des contacts à risque, transmission à la CPAM ; • Suivi de situations ; • Envoi des recommandations.... 2) dans le cadre de la mission veille et vigilance, sous l'autorité du coordonnateur de la mission : • à la permanence de la plateforme de veille et d'urgence sanitaire selon un planning préétabli* • à l'évaluation et la gestion des signaux et des alertes* • au suivi des signalements des infections et des événements indésirables associés aux soins • à la veille réglementaire et documentaire, à l'élaboration et la mise à jour d'outils de gestion et de documents de référence dans des thématiques qui lui sont propres • à l'animation du réseau de partenaires de la mission <i>* les activités de veille se font sous la responsabilité du médecin : travail en binôme*</i>	
Interlocuteurs et partenaires : • niveau national : direction générale de la santé, Agence santé publique France, agences de sécurité sanitaire • niveau régional : services de l'Etat (Dreal, Direccte, Rectorat...) et Région Normandie • niveau départemental et territorial : préfectures de département et services de l'État, établissements sanitaires et médico-sociaux, professionnels de santé, éducation nationale, collectivités territoriales... • en interne ARS : autres pôles de la direction de la santé publique (santé environnement, prévention et promotion de la santé), direction générale, direction de la stratégie, direction de l'offre de soins, direction de l'autonomie, délégations départementales	
Liens hiérarchiques : Poste placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire (n+1) et du directeur de la santé publique (n+2)	
Spécificités du poste / contraintes : Titulaire d'un diplôme d'Etat d'Infirmier/ière Organisation d'une permanence en journée Disponibilité en cas de crise Astreintes administratives Déplacements dans et hors région Déclaration publique d'intérêt (DPI)	

COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte

des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des différents intervenants		X		
Connaissances médicales et associées		X		
Acteurs de la santé publique (prévention, veille et sécurité sanitaire)		X		
Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire		X		
Politiques sanitaires		X		
Règles, techniques et méthodes en cas d'alerte		X		
Gestion de crise		X		

Savoir- faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Maîtriser les situations dans des délais contraints		X		
Identification des situations à risques		X		
Réaliser un diagnostic / une analyse		X		
Analyser et maîtriser les risques		X		
Proposer les mesures préventives et correctives		X		
Assurer la compréhension des situations à risques auprès des décideurs et de la population		X		
Appréhender l'ensemble des exigences et des enjeux liés aux situations et mettre en œuvre les réponses adaptées		X		
Définir des procédures d'alertes et savoir alerter		X		
S'organiser		X		
Communiquer		X		
Utiliser des outils et des systèmes d'information spécifiques		X		

Savoir- être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Faire preuve de discrétion professionnelle		X		
Faire preuve de rigueur et méthode		X		
Travailler en équipe		X		
Capacité d'adaptation		X		
Capacité d'initiative		X		
Réactivité		X		
Donner du sens pour mobiliser		X		
Résister au stress et gérer les situations conflictuelles		X		

CONTACTS

Pôle Développement RH - 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61/02.32.18.26.75.

ars-normandie-candidature@ars.sante.fr

DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser pour le 16 mai 2021 au plus tard.